

SICTOM DES COMBRAILLES
Mairie de Montaigut en Combraille
19, Grand Rue
63 700 Montaigut en Combraille
Tél :04.73.85.95.74
Mail : sictomdescombrailles@orange.fr
Présidente : Claire LEMPEREUR



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2016

**DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT**

Le 31 décembre 2016

I. CONTEXTE

- I.1. Présentation : coopération intercommunale
 - I.1.1. Collectivité compétente organisatrice du service
 - I.1.2. Territoire desservi et nombre d'habitants
- I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets
- I.3. Modalités d'exploitation du service
- I.4. Les marchés de fournitures
- I.5. La gestion des déchèteries
- I.6. Emploi

II. INDICATEURS TECHNIQUES

- II.1. Collecte des déchets ménagers
 - II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements
 - II.1.1.a. Présentation
 - II.1.1.b. Modalités
 - II.1.1.c. Fréquence de collecte
 - II.1.1.d. Tournée de collecte
 - II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)
 - II.1.2. Collecte en apport volontaire
 - II.1.2.a. Présentation
 - II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)
 - II.1.3. Collecte en déchèterie
 - II.1.3.a. Présentation
 - II.1.3.b. Horaires d'ouvertures
 - II.1.3.c. Conditions d'accès
 - II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)
 - II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)
 - II.1.4. Gravats
 - II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.
 - II.1.5.a. Présentation
 - II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)
 - II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes
- II.2. Le transfert et le transport
 - II.2.1. Le transfert
 - II.2.2. Le transport
- II.3. Le traitement
 - II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux
 - II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne)
 - II.3.2. La valorisation biologique
 - II.3.2.a. Les plateformes de broyage
 - II.3.3. Les déchets des déchetteries
 - II.3.4. Le centre de tri
 - II.3.4.a. Localisation des repreneurs
 - II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne)

III. BILAN

IV. INDICATEURS FINANCIERS

IV.1. Modalités de financement du service

IV.1.1. Contribution des usagers

IV.1.2. Autres recettes

IV.2. Indicateurs financiers

IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

IV.2.2. Recettes de fonctionnement

IV LES CHIFFRES CLES

V.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab)

V.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab)

V.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

V.4. Quantités totales (en kg/hab)

VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V.1.1. Prévention à la production de déchets

VI.1.2. Protection de l'air

VI.1.3. Protection de l'eau

VI.1.4. Protection des paysages

VI.2. Informations (communication) et surveillance

VII. CONCLUSION / PERSPECTIVES

I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2016.

I.1 Présentation : coopération Intercommunale

I.1.1 Collectivité compétente organisatrice du service

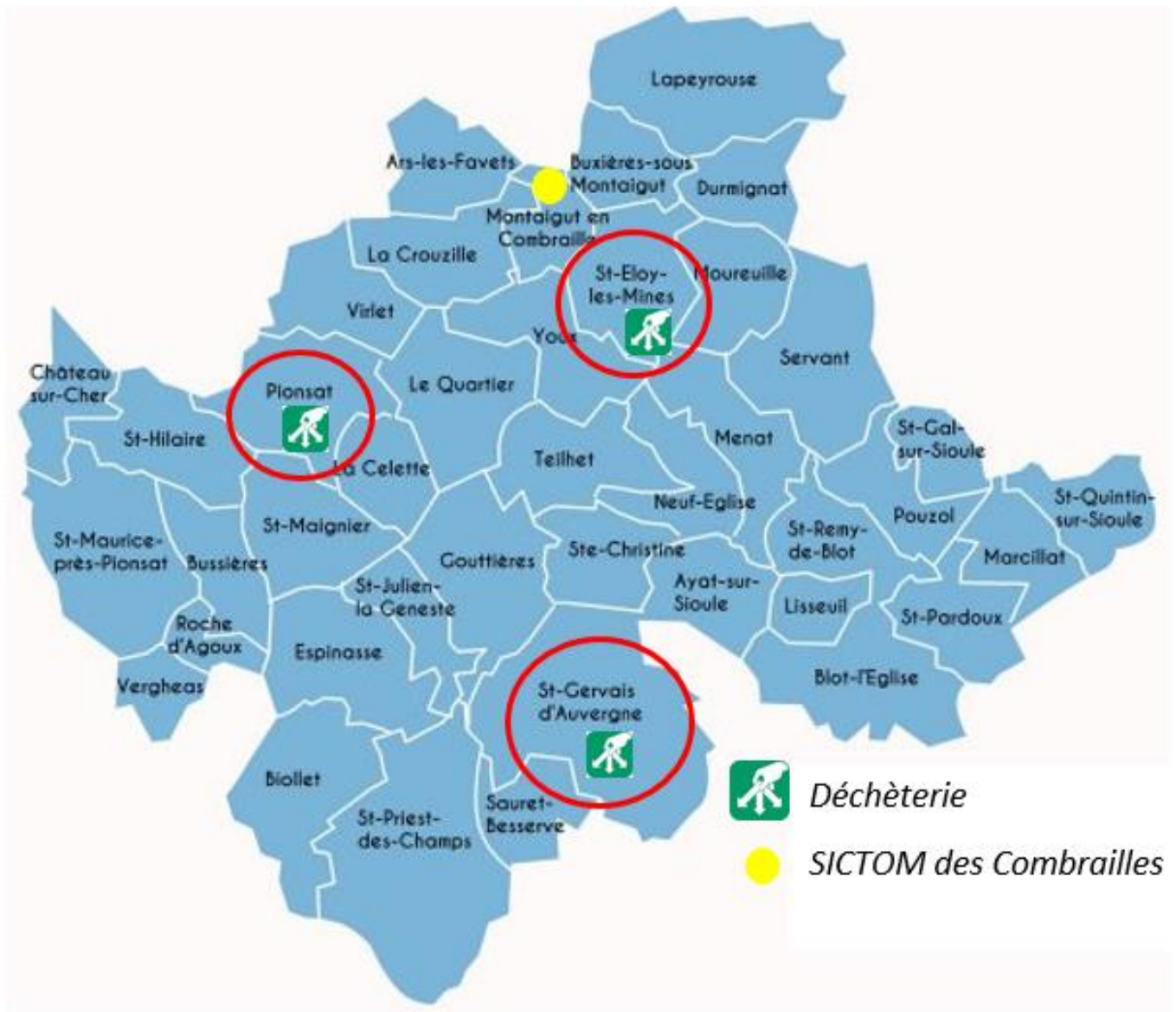
Le SICTOM des Combrailles est un EPCI compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (prestations de services / marchés publics). Le service est également assuré sur la commune de VIRLET, par ailleurs membre de la communauté de communes de MARCILLAT (03) (jusqu'au 31/12/2016) qui dispose de la compétence ordures ménagères. Du fait de cette spécificité, le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Mixte.

I.1.2 Territoire desservi et nombre d'habitants

Le territoire desservi représente 41 communes qui regroupent **17 804** habitants (population municipale recensement **2017**).

POPULATIONS LEGALES (INSEE 2017)

	Population Municipale
<i>ARS LES FAVETS</i>	230
<i>AYAT SUR SIOULE</i>	148
<i>BIOLLET</i>	333
<i>BLOT L'EGLISE</i>	378
<i>BUSSIERES PRES PIONSAT</i>	100
<i>BUXIERES SOUS MONTAIGUT</i>	235
<i>CHATEAU SUR CHER</i>	78
<i>DURMIGNAT</i>	198
<i>ESPINASSE</i>	293
<i>GOUTTIERES</i>	363
<i>LA CELLETTE</i>	172
<i>LA CROUZILLE</i>	273
<i>LAPEYROUSE</i>	561
<i>LE QUARTIER</i>	209
<i>LISSEUIL</i>	101
<i>MARCILLAT</i>	281
<i>MENAT</i>	568
<i>MONTAIGUT</i>	1 006
<i>MOUREUILLE</i>	313
<i>NEUF EGLISE</i>	301
<i>PIONSAT</i>	1 108
<i>POUZOL</i>	281
<i>ROCHE D'AGOUX</i>	102
<i>SAINT GAL SUR SIOULE</i>	134
<i>SAINT JULIEN LA GENESTE</i>	125
<i>SAINT MAURICE PRES PIONSAT</i>	365
<i>SAINT PARDOUX</i>	429
<i>SAINT PRIEST DES CHAMPS</i>	736
<i>SAINT QUINTIN SUR SIOULE</i>	369
<i>SAINT REMY DE BLOT</i>	232
<i>SAINTE CHRISTINE</i>	140
<i>SAINT ELOY</i>	3 688
<i>SAINT GERVAIS</i>	1 314
<i>SAINT HILAIRE PRES PIONSAT</i>	172
<i>SAINT MAIGNER</i>	197
<i>SAURET BESSERVE</i>	174
<i>SERVANT</i>	532
<i>TEILHET</i>	301
<i>VERGHEAS</i>	70
<i>VIRLET</i>	273
<i>YOUX</i>	921
TOTAL	17 804



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
	Depuis le...		Depuis le...		Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collecte OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

I.3 Modalité d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte traditionnelle	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Collecte sélective	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Déchèterie	Prestation de service Bas de quai	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport de déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte Points propres	Prestation de service	ECHALIER	01 / 01 / 2016	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	ECHALIER	01 / 09 / 2013 Renouvelé le 01/09/2016	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service	AUVERGNE CARBURANTS	Prestations ponctuelles	R2
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	ECHALIER	/	/

ECHALIER : papier carton, plastique, corps creux, piles + verre

AUVERGNE CARBURANTS : huile

Tri : Marché ECHALIER

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

1.4 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bennes	AMBERT BENNES
Fourniture de bacs	SECAF ENVIRONNEMENT

1.5 La gestion des déchèteries – bas de quai

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (SITA SUEZ)	01/01/2016	31/12/2018
St GERVAIS	Marché (SITA SUEZ)	01/01/2016	31/12/2018
PIONSAT	Marché (SITA SUEZ)	01/01/2016	31/12/2018

A titre d'information les repreneurs sont les suivants :

<u>Points propres:</u> (garanties de reprise / Contrat ECO-EMBALLAGES)	
Papier carton	REVIPAC
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST SA
Acier	ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL
Aluminium	AFFIMET

I.6. Emploi

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective)

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	10

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du SICTOM	3

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Collecte des déchets ménagers

II.1.1 Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de MIREMONT (63) et au pôle multi-filières de VERNEA (63).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER à CLERMONT-FERRAND.

<u>La collecte sélective</u>	<u>Les ordures ménagères</u>
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• les journaux, magazines, revues, publicités etc.• les papiers et cartons d'emballages,• les bouteilles et flacons en plastique,• les briques alimentaires,• les emballages métalliques en acier et en aluminium	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre</p> <ul style="list-style-type: none">• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, etc.• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY ST GERVAIS (1 fois par semaine) MONTAIGUT (1 fois par semaine) PIONSAT (1 fois par semaine)
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY / MONTAIGUT (1 fois tous les 15 jours)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS / PIONSAT

II.1.1.d. Tournée de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **124 228 Kms**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **9 700 kms (moyenne arrondie)**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **54 641 kms (moyenne arrondie)**

II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2015	2016	Evolution
Ordures Ménagères	4 541.14 t (254.9kg/hab.)	4 380.64 t (246.05 kg/hab.)	- 3.53 %
Collecte Sélective	266.52 (14.97 kg/hab.) 251.34 Rectificatif 2015	256.36 t (14.40 kg/hab.)	+ 1.99 %

Le tonnage de 266.52 t pour l'année 2015 en collecte sélective correspond en réalité au tonnage transféré. Le chiffre exact pour la quantité collectée en collecte sélective en 2015 est de 251.34 t.

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement ECHALIER.

48 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 110 unités.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange (les bidons en déchèterie – Chimirec).

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points	2015	2016	Evolution
Verre	110	507.835 t (28.5 kg/hab)	503.795 t (28.29 kg/hab)	- 0.8 %
Papier-carton	48	213.22 t (11.96 kg/hab.)	218.460 t (12.27 kg/hab)	+ 2.46 %
Bouteille plastique	48	67.33 t (3.77 kg/hab.)	68.570 t (3.85 kg/hab)	+ 1.84 %
Huile de vidange	48	NC	NC	NC
TOTAL		788.385 t	790.825 t	+ 0.31 %

(*) 1000 L = 0.9 T

Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2016. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

POINT DE COLECTE / COMMUNES	POPULATION	CORPS CREUX		CORPS PLATS		VERRE	
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)
ARS LES FAVETS	231	1,485	6,43	3,540	15,32	5,320	23,03
AYAT SUR SIOULE	147	0,775	5,27	2,290	15,58	3,665	24,93
BIOLLET	327	1,670	5,11	4,980	15,23	9,905	30,29
BLOT L EGLISE	383	3,390	8,85	9,340	24,39	15,880	41,46
BUSSIERES	104	0,540	5,19	1,870	17,98	2,995	28,80
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	233	1,560	6,70	4,720	20,26	6,845	29,38
CHATEAU SUR CHER	82	0,340	4,15	1,195	14,57	2,340	28,54
DURMIGNAT	201	0,755	3,76	4,330	21,54	4,355	21,67
ESPINASSE	294	1,780	6,05	4,430	15,07	8,690	29,56
GOUTTIERES	357	1,195	3,35	3,945	11,05	9,060	25,38
LA CELLETTE	172	0,460	2,67	1,845	10,73	4,345	25,26
LA CROUZILLE	276	0,575	2,08	2,290	8,30	4,255	15,42
LAPEYROUSE	560	2,350	4,20	7,740	13,82	17,740	31,68
LE QUARTIER	207	0,670	3,24	2,795	13,50	5,225	25,24
LISSEUIL	92						
MARCILLAT	283	1,205	4,26	4,345	15,35	5,685	20,09
MENAT	575	2,275	3,96	8,685	15,10	15,730	27,36
MONTAIGUT	1 022	0,870	0,85	4,195	4,10	19,690	19,27
MOUREUILLE	310	1,490	4,81	4,195	13,53	7,535	24,31
NEUF EGLISE	306	1,115	3,64	3,950	12,91	9,925	32,43
PIONSAT	1 103	3,535	3,20	11,925	10,81	35,600	32,28
POUZOL	282	1,820	6,45	4,580	16,24	10,480	37,16
ROCHE D AGOUX	97	0,895	9,23	2,595	26,75	3,710	38,25
SAINT ELOY LES MINES	3 652	7,160	1,96	21,985	6,02	90,350	24,74
SAINT GAL SUR SIOULE	131	1,225	9,35	3,675	28,05	5,660	43,21
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1 310	4,400	3,36	17,535	13,39	51,660	39,44
SAINT HILAIRE	180	0,800	4,44	2,190	12,17	4,830	26,83
SAINT JULIEN LA GENESTE	128	0,570	4,45	1,800	14,06	3,610	28,20
SAINT MAIGNIER	197	0,710	3,60	2,110	10,71	4,510	22,89
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	367	1,715	4,67	6,905	18,81	12,210	33,27
SAINT PARDOUX	439	3,135	7,14	10,195	23,22	15,235	34,70
SAINT PRIEST DES CHAMPS	740	2,905	3,93	8,890	12,01	17,145	23,17
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	358	1,040	2,91	3,770	10,53	7,220	20,17
SAINT REMY DE BLOT	232						
SAINTE CHRISTINE	147	1,295	8,81	3,940	26,80	7,025	47,79
SAURET BESSERVE	175	1,345	7,69	3,750	21,43	6,175	35,29
SERVANT	528	2,635	4,99	7,920	15,00	15,915	30,14
TEILHET	299	1,265	4,23	3,505	11,72	8,425	28,18
VERGHEAS	76	0,515	6,78	1,820	23,95	4,685	61,64
VIRLET	274	1,295	4,73	2,690	9,82	6,675	24,36
YOUX	946	4,145	4,38	11,340	11,99	21,040	22,24
ST REMY DE BLOT / LISSEUIL PAV	324	1,610	4,97	4,695	14,49	12,450	38,43
TOTAUX	17 823	68,515	3,84	218,495	12,26	503,795	28,27

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY / ST GERVAIS / PIONSAT). Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
	Jours et Heures
ST ELOY	Lundi : 10h - 12h et 14h - 17h Mardi à vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
ST GERVAIS	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
PIONSAT	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

II.1.3.c. Conditions d'accès

⇒ Pour les Particuliers : gratuit.

⇒ A compter du 01/03/2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats seront payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m³ ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m³

- * Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY (payante pour les professionnels).
- * Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2015			2016			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
ST ELOY	22 043	2 473	24 516	21 305	1 388	22 693	- 7.43 %
ST GERVAIS	9 308	856	10 164	7 770	246	8 016	- 21.13 %
PIONSAT	7 111	769	7 880	7 296	417	7 713	- 2.12 %
TOTAL	38 462	4 098	42 560	36 371	2 051	38 422	- 9.72 %

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) / p.17

		2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	583.42	546.92	- 6.25 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	/
	Bois	430.28	338.22	- 21.39 %
	Ferrailles	254.28	268.24	+ 5.49 %
	Gros cartons	122.55	103.10	- 15.87 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	69.253	73.38	+ 5.95 %
	Pneus	NC	44.76	/
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire	1.26	0.954	- 24.28 %
	Piles	0.703	0.797	+ 13.37 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	48.7	56.6	+ 16.22 %
	- Gros électroménager froid	30.9	29.6	- 4.20 %
	- Ecran	37.5	42.2	+ 12.53 %
	- Petit appareil en mélange	49.4	44.7	- 9.51 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte en PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.258 (258 kg)	0.451 (451 kg)	+ 74.80 %
	Cartouches encre	0.145 (145kg)	0.215 (215 kg)	+ 48.27 %
Gravats valorisés en ISDND	958.02	763.56	- 20.29 %	
Placo valorisé	34.14	36.78	+ 7.73 %	
Benne Eco-Mobilier	28	72.36	+ 158 %	
Caisson Ressourcerie	/	4.38		
Sous total	2 648.809	2 427.217	- 8.36 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	/
	DIB non valorisés	/	/	/
	Encombrants	1007.18	910.84	- 9.56 %
	Déchets toxiques	64.922	79.768	+ 22.86 %
	Amiantes cimentée	/	/	/
	Sous total	1 072.102	990.608	- 7.60 %
Total des apports		3 720.911	3 417.825	
		208.77 kg/hab.	191.96 kg/hab.	

II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 763.56 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
763.56 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le SICTOM DES COMBRAILLES a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes / tonnage)

Type d'emballages	2014	2015	2016 (tonnage)	Evolution
VAT 60 litres	17			
Cartons de 50 litres		37	0.291	
Fûts plastique		41		

II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes.

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

En 2016, la prestation a été supprimée. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 387.86 T	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SITA SUEZ	61 kms	4 387.86 T

II.3. Le traitement

II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires MIREMONT et VERNEA.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2015	2016	Evolution
	Ordures ménagères	4 570.66	4 387.86	- 3.99 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 007.18	910.84	- 9.56 %
	Boues station d'épuration	/	/	/
	Résidus d'unités de tri	/	/	/
Professionnels	Déchets industriels banals	/	/	/
TOTAL DECHETS TRAITÉS		5 577.84	5 298.7	- 5.00 %

II.3.2. La valorisation biologique

II.3.2.a Les plateformes de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage de Saint Eloy permet de stocker puis de broyer les produits végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2015	2016	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint-Eloy les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	583.42	546.92	- 6.25 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint-Eloy les - Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	27.3	125.92	+ 361.24 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	240.1	406.08	+ 69.13 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	87.96	71.24	- 19.00 %
TOTAL DECHETS VERTS				938.78	1 150.16	+ 22.51 %

II.3.3. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	ST OURS (03)
Déchets verts	Compostage	TERRALYS	TERRALYS	GARGENVILLE (78)
Carton	Recyclage	SITA SUEZ	SITA RIOM	RIOM (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	PUTEAUX (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR / ALLIAPUR	JOZE (63)
Huiles alimentaires	Valorisation		CLICKECO puis CHIMIREC	RICHWILLER (68)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SITA SUEZ		
Encombrants	Enfouissement	SITA SUEZ		MIREMONT(63)
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation	TRIADE ELECTRONIQUE	RECYLUM	PARIS (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEME	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	SITA SUEZ	DASTRI	PARIS (75)
Bois	Valorisation	SITA SUEZ	VEOLIA AUBIAT	Plateforme DIV CUSSET (03)
Cartouches	Valorisation		ECOLLECTE	Creuzier leNeuf (63)
Placoplâtre	Traitement spécifique	SITA SUEZ	ECHALIER puis ST GOBIN PLACO	CHAMBERY (73) ECHALIER ENVAL (63)

II.3.4. Le centre de tri

II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	Papeteries de Saillat	Saillat sur Vienne (87)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Packaging	La Plaine St Denis (93)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont-Ferrand (63)
Verre	ECHALIER	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy (42)

II.3.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2015	2016	Evolution
Journaux Magazines	241.745	226.165	- 6.44 %
Carton EMR	74.16	70.363	- 5.12 %
GM	80.965	82.535	+ 1.94 %
Briques alimentaires	2	1	- 50 %
Bouteilles plastique PET	41.5	35.465	- 14.5 %
Bouteilles plastique PEHD	6	5	- 16.6 %
Emballage acier	13.2	16.2	+ 22.72 %
Emballage alu	0.72	0.300	- 58.33 %
Refus	84.14	89.845	+ 6.78 %
Total	544.43	526.873	- 3.22 %

III.BILAN

Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
OM Résiduelles	PAP	4 380 t	4 380 t	Incinération
Verre	AV	503 t	503 t	Repreneurs
Collecte Sélective	PAP	256 t	256 t	Centre de Tri
Papier / Carton	AV	218 t	218 t	Centre de Tri
Plastique	AV	68 t	68 t	Centre de Tri
Déchets Verts	Déchèterie	1 150 t	1 150 t	Compostage
Encombrants	Déchèterie	910 t	910 t	ISDND
Déchets Toxiques	Déchèterie	79 t	79 t	Valorisateurs
DEEE	Déchèterie	173 t	173 t	Valorisateurs
TOTAL		7 737 t	7 737 t	

IV – INDICATEURS FINANCIERS

IV.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :

⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.

⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.

IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2016, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 505 134 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché était de 2 505 164 € soit 140,70 €/hab.).

IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
 - La Société ECO-EMBALLAGES;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants

IV.2. Indicateurs financiers du service

IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 : 2 893 504,10 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER : 37 144,13 €
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 27 015,84 €
- Collecte des déchets ménagers et objets encombrants : 756 200,76 €
- Gestion du CSDU de Saint Eloy les Mines (+ Transfert et traitement) : 893 967,28 €
- Gestion des déchèteries : 184 173,71 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 847,44 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 17 866,03 €
- Lavage des bacs : 23 595,00€

IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2016 : 2 816 587,12 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- TEOM : 2 505 164,00 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 243 249,63 €
 - dont :
 - ECO EMBALLAGES : 123 595,39 € (dont 3 965,30 € pour SDD 2014)
 - ECOFOLIO : 15 420,89 €
 - VALTOM : 53 720,20 €
 - Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 19 314,26 €
 - Garantie de reprise cartons d'emballages (Papeterie de Saillat) : 4 812,65 €
 - Garantie de reprise plastique (Valorplast) : 9 165,56 €
 - Garantie de reprise acier (Arcelor) : 1 207,98€
 - Aide versée pour la collecte sélective des DEEE (ECO SYSTEME) : 16 012,70 €
- Subvention ADEME pour le PLP : 21 434,40 €
- Apport des déchets des professionnels : 3 911,22 € (dont 616,62 € régularisation SITA sur années précédentes)

Modalités de financement	Montant en 2015	Montant en 2016
TEOM	2 454 973 €	2 505 164 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	123 595,39 €
	Ventes de matériaux	34 500,45 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	DEEE	16 012,70 €
	Ventes de matériaux	/
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport DIB centres de traitement, ...)	3 911,22 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages :

Eco-Emballages Adelphe
 barème C barème D barème E
 Date de signature : 30 juin 2011

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :

Option « Filières »

Pour les imprimés (EcoFolio) :

oui non
 Date : 31 juillet 2013

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :

Ecologic Ecosystème date : 1er avril 2013
 ERP Recylum date : 1er juillet 2013

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

V LES CHIFFRES CLES

V.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab.)

	2014	2015	2016
Collecte des ordures ménagères résiduelles	256.66	256.44	246.04
Collectes sélective et porte-à-porte des emballages	14.71	14.95	14.39
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	26.59	28.53	28.29
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12.00	11.98	12.27
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	3.53	3.78	3.85
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	NC	NC	NC
TOTAL	313.49	315.68	304.84
Taux de valorisation	18.12 %	18.76 %	19.28 %

V.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2014	2015	2016
Collecte en déchèterie (valorisé)	145.19	148.61	136.32
Collecte en déchèterie (non valorisé)	62.51	60.15	55.64
TOTAL	207.70	208.76	191.96
Taux de valorisation	69.90 %	71.18 %	71.01%

V.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

	2014	2015	2016
Collecte en bennes (non valorisé)	NC	NC	NC

V.4. Quantités totales (en kg/hab.)

	2014	2015	2016
Déchets valorisés	202.02	207.85	195.12
Déchets non valorisés	319.17	316.59	301.68
TOTAL	521.19	524.44	496.80
Taux de valorisation	38.76 %	39.63 %	39.27 %

VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

VI.1.1. Prévention à la production de déchets

- Intervention en milieu scolaire sur la gestion des déchets,
- Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM.
- Création d'un site internet, relais des actions de prévention de la collectivité.

VI.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz n'a pas fonctionné en 2014. Cette dernière ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

VI.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

VI.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

VI.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes ou communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».

VII. CONCLUSION/PERSPECTIVES

Les données techniques, les tonnages ainsi que les grands axes financiers repris au rapport 2016, sont présentés au Comité Syndical dans sa réunion du 05 juillet 2017. Parallèlement au rapport annuel qui reprend et précise les éléments budgétaires présentés à l'occasion du Débat d'Orientation, un dossier spécifique est établi pour l'Installation de stockage de déchets non dangereux des Nigognes sur la commune de SAINT ELOY LES MINES (dans le cadre des obligations réglementaires de suivi de post exploitation).

Pour ce qui concerne la problématique de l'amiante (et de l'alvéole dédiée), le Syndicat a établi une note démontrant que les conditions de l'Arrêté Ministériel du 15 février 2016 étaient respectées pour pouvoir poursuivre l'exploitation du casier. Le casier amiante peut être exploité jusqu'en janvier 2018. Une nouvelle étude est nécessaire pour solliciter une poursuite d'exploitation (et l'éventuelle conversion partielle du site gravats) après cette échéance.

Les données de fréquentation des trois déchèteries restent à un niveau satisfaisant mais accusent une baisse sensible, certainement liée à la mise en place de la facturation des professionnels à partir de mars 2016.

Les données « tri » laissent apparaître des facteurs de fragilité, spécialement sur la question des refus. Une nouvelle réflexion doit être engagée sur des formes de communications plus adaptée. Par ailleurs, le Syndicat engage une période d'investissement visant à soutenir le renouvellement de colonnes pour les Points d'Apports Volontaires les plus anciens, ainsi que le redéploiement de certains sites.

La mise en place opérationnelle du nouveau marché de prestation SITA SUEZ n'a pas rencontré de difficultés majeures. Des problèmes de collecte ponctuels sont toutefois relevés. Le Syndicat reste vigilant sur le délais d'intervention prestataire à respecter en cas de dysfonctionnement.

L'impact budgétaire des prix unitaires du nouveau marché est à prendre en compte sur l'échéance de deux années (quatre ans en cas de double renouvellement). Les hausses de coûts sont cependant pondérées par la réussite de la mise en régie des déchèteries (accueil).